

contre son autorité, et faisaient de vains efforts pour lui arracher le Canada, qu'elles ne lui avaient aidé à conquérir, disaient-elles, que pour l'intérêt et la gloire de la nation.

Les Canadiens, appelés à défendre leurs institutions et leurs lois, garanties par les traités et par cette même loi de 74, que le congrès des provinces en insurrection avait maladroitement "déclaré injuste, inconstitutionnelle, très-dangereuse, et subversive des droits américains," se rangèrent sous le drapeau de leur nouvelle mère-patrie, qui profita ainsi, plutôt qu'elle ne l'avait pensé, de la sagesse de sa politique. Cette politique a été sanctionnée depuis par le parlement impérial, dans deux occasions solennelles : en 1791, le parlement octroya une constitution à cette province, et, en 1828, il déclara que les Canadiens d'origine française ne seraient pas inquiétés dans la jouissance de leurs lois, de leur religion et des privilèges qui leur avaient déjà été assurés.

Si cette politique, qui a sauvé deux fois le Canada, a été répudiée par la loi d'Union, il n'est pas improbable que les événements y fassent revenir, et qu'on s'aperçoive que les Canadiens, en changeant de nationalité, ne deviennent rien moins qu'Anglais. Rien n'indique que l'avenir soit différent du passé ; et ce retour pourrait être amené par le progrès des colonies qui restent encore à la Grande-Bretagne sur ce continent, et par la perspective d'une nouvelle révolution, semblable à celle qui a frayé le chemin à l'indépendance des Etats-Unis.

S'il en était autrement, il faudrait croire que l'Angleterre, partageant l'opinion de quelques-uns de ses hommes d'Etat, qui pensent que le Canada lui est à charge et qu'elle devrait l'abandonner à lui-même, tient trop peu à régner dans cette partie du monde, pour faire de grands efforts dans le but de s'y maintenir.